2 octobre 2007 **07.179**

Motion du groupe UDC

Réduction fiscale pour les parents qui gardent leurs enfants à leur domicile

Le Grand Conseil a justement accepté lors de sa session de septembre 2007 de faire profiter les familles, dont les deux parents travaillent, d'une déduction fiscale des frais de garde de leurs enfants, lorsque ceux-ci sont pris en charge dans des crèches.

Dans un soucis d'égalité, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de faire profiter les familles dont un des deux parents reste à domicile pour élever leurs enfants, sans aucun travail rémunéré, de bénéficier elles aussi d'un rabais substantiel d'impôts.

On pourrait imaginer, par exemple, une augmentation de la déduction pour enfants dans ce cas précis.

Signataires: B. Courvoisier, S. Rosselet, R. Clottu, D. Haldimann, J.-L. Gyger, R. Tschanz, P. Hainard, A. Chabloz, J.-P. Donzé, P.-A. Storrer et N. Gsteiger.